



Déclaration préalable – CAPA du 14 mai 2019 concernant l'accès à la hors classe des agrégés

La FSU souhaite tout d'abord la bienvenue à Monsieur Emmanuel Ethis, nouveau recteur de l'académie de Rennes et espère avoir avec lui des échanges constructifs dans l'intérêt des établissements, des élèves et de l'ensemble de nos collègues au sein des prochaines instances paritaires de travail.

Cette CAPA des agrégé-es se réunit ce mardi 14 mai quelques jours après la journée de mobilisation du jeudi 9 mai à l'appel de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires contre le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique. Si le président Macron a dû renoncer à l'objectif de 120 000 suppressions de postes, il n'a pas pour autant annoncé où se situait le nouveau curseur, certainement pas, hélas, du côté des créations.

Les droits des fonctionnaires, conquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 puis confirmés en 2010 et 2016, **seraient quasiment abolis**, et avec eux la conception du fonctionnaire citoyen garante du caractère démocratique du Service Public.

Ce projet de loi vise, entre autres, à **casser les protections collectives des fonctionnaires** pour individualiser les carrières et les parcours et faire reculer le paritarisme au détriment de la transparence et de l'équité en **vidant les commissions paritaires de leur substance**, et cela dès le 1^{er} janvier 2020. Pourtant les commissions paritaires sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration des carrières individuelles : la transparence y est la règle, l'arbitraire du mérite y est combattu, les droits des personnels y sont respectés.

Les **réformes des lycées et du baccalauréat** suscitent aussi beaucoup d'inquiétudes dans la profession : menaces sur les postes, diminution de l'offre de formation, réduction des heures à effectifs réduits et augmentation de la charge de travail des enseignant-es qui devront préparer de nouveaux programmes concomitants en seconde et en première, mise en place à terme de bacs locaux dont la valeur reposera sur la réputation des établissements.

Ces réformes budgétaires vont accroître les inégalités sans répondre à la nécessité d'améliorer le Service Public d'Éducation pour assurer la réussite de tou-tes les élèves et élever les niveaux de qualification.

Le décret permettant d'imposer une **seconde heure supplémentaire** à la rentrée 2019 est paru. Pour la FSU, les heures supplémentaires et leur défiscalisation **ne sont pas une solution pour revaloriser des métiers** qui sont de moins en moins attractifs. Elles épuisent, elles sont injustes, car des collègues ne peuvent y prétendre et d'autres se les voient imposer, elles détruisent des postes d'enseignant-es et des supports provisoires pour les TZR et les collègues non titulaires.

Alors que le pouvoir d'achat des personnels de l'Education s'est fortement érodé, la FSU revendique une revalorisation salariale plus juste qui permette la reconnaissance du niveau de qualification et de l'investissement de tou-tes les professeur-es, CPE et PSY-ÉN, quel que soit leur lieu d'exercice.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle l'ensemble des personnels à participer à la **manifestation nationale du 18 mai** à Paris pour défendre le Service Public d'Éducation malmené par des réformes budgétaires qui dégradent les conditions de travail des personnels sans améliorer les conditions d'étude des élèves.

C'est avec tous ces éléments à l'esprit que les commissaires paritaires de la FSU se présentent à cette CAPA d'accès à la hors classe.

Les notes de service 2019 confirment la **garantie pour chacun-e d'un accès à la hors classe avant la fin de la carrière**, acquis majeur obtenu dans le cadre PPCR. La mise en place des nouveaux déroulés de carrière l'an passé s'est d'ailleurs accompagnée d'une **hausse de 15,7 % du nombre de promotions** au niveau national. L'instauration du nouveau barème d'accès à la hors classe est un **gain généralisé pour la profession**, avec des collègues inscrit-es au tableau d'avancement de plus en plus tôt dans la carrière. Le vivier de personnels à l'échelon 11 a ainsi encore diminué de 25 % cette année pour notre académie, de par le fort taux de promotions l'an passé.

Il est néanmoins regrettable que les appréciations finales posées par les Recteurs et Rectrices lors de la campagne hors classe 2018 aient finalement été gelées. L'absence de respect des contingents d'avis par certain-es évaluateurs·trices primaires (chefs d'établissements ou IPR) se retrouve ainsi figée définitivement, sans que les collègues aient eu personnellement la possibilité de contester, ce que le nouveau système d'évaluation permet fort justement. Nous allons, Monsieur le Recteur, revenir avec vous sur certaines situations évoquées l'an passé.

La FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Les nouveaux déroulés de carrière en classe normale et en hors classe vont dans le bon sens, mais comme pour la hors classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tou·tes.

Nous vous remercions de votre attention.